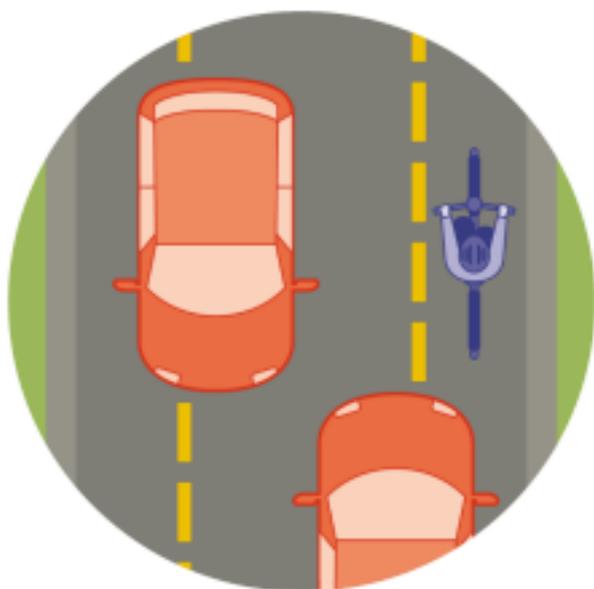


Des aménagements cyclables sont développés par la Commune d'Ecublens. Ces aménagements, conformes à la Loi sur la circulation routière, doivent être reconnus et bien compris pour assurer une bonne cohabitation. La pratique du vélo et la mobilité douce se développent dans l'Ouest lausannois. Notre territoire aux pentes douces leur est favorable. La bonne cohabitation entre les usagères et usagers de la route demande de chacun une attention renforcée, le respect des règles de circulation et un comportement courtois; pour la sécurité et la sérénité de toutes et tous.

 [Vélos et automobiles : le comportement adapté !](#)



### Infos sur la mobilité

<https://www.ecublens.ch/services/administration/urbanisme-constructions-mobilite/mobilite>

### Renseignements

Service de l'urbanisme (SU)  
Chemin des Esserts 5  
Case postale 133  
1024 Ecublens  
Tél. 021 695 60 80

[urbanisme@ecublens.ch](mailto:urbanisme@ecublens.ch)